

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 juin 2017

INVESTIR OU PAS ? COMMENT DECIDER ? GRACE A UN PLAN DE FINANCEMENT

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ici le tableau de financement, ce document qui rend compte en trésorerie et de manière synthétique du résultat et des autres flux financiers de l'exercice, en « neutralisant » notamment les charges et produits calculés sans incidence monétaire immédiate. Décliné sur plusieurs années et en mode prévisionnel (10 ou 15 ans par exemple), il conduit directement au plan de financement.

Intégré à un business plan plus large dans le cadre d'un projet global d'entreprise, ou « sec » à l'occasion d'un investissement ponctuel, un tel document est généralement demandé pour l'obtention d'un crédit ou d'une subvention. Et pour cause ! Après évaluation des hypothèses retenues, le plan de financement permet de répondre à cette première question essentielle : le projet peut-il être financé ? A quel moment la pression en trésorerie sera-t-elle la plus forte ?

Mais l'intérêt du plan de financement ne s'arrête pas là ! En mettant en évidence les flux de trésorerie annuels prévisionnels, il permet de les actualiser. Le principe est simple : une recette ou une dépense de 1.000 € aujourd'hui pèse plus que le même mouvement dans 2, 5 ou 10 ans. On met ainsi en évidence le taux de rentabilité interne (TRI) de l'investissement. Ce taux de rentabilité interne permet de situer le projet par rapport à des taux connus : livret A, assurance vie en euros, investissements en actions, ... De quoi prendre des décisions autrement qu'au jugé !

Pascal MARTIN-RETORD

Logiciels de caisse sécurisés

A partir de 2018, les commerçants devront utiliser des logiciels de caisse sécurisés.

Sont visés aussi bien les caisses enregistreuses autonomes que les caisses reliées à un réseau informatique ou les logiciels installés sur des ordinateurs.

Les sécurités informatiques habituelles doivent être garanties : intégrité des données (inaltérabilité), traçabilité des opérations, archivage et conservation fiables dans des conditions permettant la lecture et la restitution des informations.

Le respect de ces exigences doit faire l'objet d'un certificat délivré par un organisme accrédité ou d'une attestation normalisée délivrée par l'éditeur du logiciel.

Compte courant d'associé

Fréquemment, à l'occasion de l'examen d'un bilan, surgit la question : « Mais d'où vient le solde de ce compte courant ? ».

Or, il faut se souvenir qu'un compte courant d'associé fonctionne comme un compte bancaire : son solde à une date donnée ne peut être que le résultat de l'ensemble des mouvements qui y ont été inscrits depuis son ouverture... il y a parfois de nombreuses années.

Pour cette raison, une réponse précise à la question ne peut être obtenue qu'en compulsant des années d'historiques comptables, à condition que ces historiques aient été conservés.

Ce n'est pas toujours le cas, et la recherche est fastidieuse et coûteuse.

Fermeture du cabinet en août

Comme les années précédentes, et pour éviter un fonctionnement partiel durant plusieurs semaines, notre cabinet sera fermé pendant les deux semaines entourant le 15 août, à savoir du lundi 7 août 2017 au vendredi 18 août 2017.

Nous vous invitons à bien vouloir vous rapprocher de vos interlocuteurs habituels afin d'examiner avec eux les dispositions à prendre pour vous assurer le meilleur confort possible pendant cette période.

L'ensemble des équipes du GROUPE MARTIN RETORD vous remercie par avance de votre compréhension, et vous souhaite un bon été.